

## Fédération Internationale de Tir à l'Arc (FITA)

### ÉPREUVES

#### Hommes

Compétition individuelle  
Compétition par équipes

#### Femmes

Compétition individuelle  
Compétition par équipes

### QUOTA D'ATHLÈTES / PAR CNO

Quota d'athlètes : Hommes : 64 athlètes  
Femmes : 64 athlètes  
128 athlètes au total

Maximum par CNO : le nombre maximum d'athlètes par CNO sera de 3 hommes et de 3 femmes pour les compétitions individuelles, et d'1 équipe de trois athlètes au maximum dans les compétitions par équipes (composée des mêmes athlètes inscrits dans les épreuves individuelles).

### SYSTÈME DE QUALIFICATION

#### Attribution des places de qualification

La qualification est attribuée au CNO qui sélectionnera des athlètes ayant obtenu le score minimum de qualification (SMQ) pour occuper les places disponibles. Tous les athlètes inscrits peuvent concourir dans la compétition individuelle des Jeux Olympiques. Les CNO ayant trois (3) athlètes inscrits peuvent également participer à la compétition par équipes.

#### Score minimum de qualification (SMQ) pour les places individuelles

Pour être admissibles à une place de qualification, tous les archers doivent avoir obtenu le SMQ suivant :

<b>Hommes</b>	ronde FITA	1200 ou
	ronde 70m	600
<b>Femmes</b>	ronde FITA	1180 ou
	ronde 70m	590

Le SMQ doit être réalisé au cours de la période de qualification, soit du 5 juillet 2007 (début des championnats du monde de 2007) au 16 juillet 2008.

La FITA reverra les scores de tous les archers inscrits pour vérifier s'ils ont obtenu le SMQ. Le comité exécutif de la FITA se prononcera en dernier ressort sur le cas des archers qui n'ont pas obtenu le SMQ.

**MODE DE QUALIFICATION**

Le tableau suivant résume le mode d'attribution des places de qualification :

		<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
1	<u>Pays hôte</u>	3	3
2	<u>Championnats du monde sur cible 2007</u> 8 équipes de 3 athlètes (24 places) Classement individuel (16 places)	40	40
3	<u>Tournois continentaux de qualification</u> 3 places par sexe et par continent pour l'Asie, l'Europe et l'Amérique 2 places par sexe et par continent pour l'Océanie et l'Afrique	13	13
4	<u>Tournoi mondial de qualification finale</u> Ouvert à tous les pays qui n'ont pas obtenu de place à l'issue des autres tournois 5 places (1 par CNO et par sexe)	5	5
5	<u>Places sur invitation de la commission tripartite</u>	3	3
		<b>64</b>	<b>64</b>

**1. Pays hôte (3 places)**

Le pays hôte recevra automatiquement 3 places de qualification par sexe, à condition qu'il inscrive au moins 3 athlètes par sexe aux championnats du monde sur cible de 2007.

**2. Championnat du monde sur cible (CMC) 2007 (40 places)**Compétition par équipes (24 places)

Les huit (8) premières équipes de la compétition par équipes du CMC (autres que l'équipe du pays hôte) gagneront 3 places.

Compétition individuelle (16 places)

Les 16 places restantes seront allouées aux CNO des archers les mieux classés provenant des pays qui ne sont pas qualifiés par le biais de la compétition par équipes, à raison de 3 places maximum par pays.

**3. Qualification continentale (13 places)**Tournois continentaux de qualification (TCQ)

D'ici au 31 décembre 2006, la FITA choisira 1 tournoi continental de qualification (TCQ) sur chaque continent. Le classement final de la compétition individuelle dans chaque TCQ sera utilisé pour allouer 3 places de qualification par sexe (Europe, Asie et Amérique) ou 2 places de qualification par sexe (Afrique et Océanie); un CNO donné ne pourra obtenir que deux (2) places au maximum.

Les archers qui ont préalablement gagné aux CMC une place de qualification pour leur pays, ainsi que les archers des pays situés en dehors de la zone continentale donnée, ne pourront pas concourir au TCQ.

Si la qualification continentale a lieu lors d'un championnat continental, les règles et procédures de la FITA s'appliquent pour déterminer les athlètes admissibles à l'épreuve continentale de qualification, mais une épreuve séparée sera organisée pour déterminer les places de qualification.

Autres qualifications continentales

Si une zone continentale n'a pas de tournoi de qualification, les places allouées à ce continent seront attribuées par le comité exécutif de la FITA comme suit:

- a) Une (1) place par sexe sera allouée au CNO de l'athlète le mieux placé sur la liste d'attente du CMC.
- b) Deux (2) places par sexe (Europe, Asie, Amérique) ou une (1) place par sexe (Afrique, Océanie) seront allouées par le comité exécutif de la FITA aux pays de cette zone continentale souhaitant envoyer des archers aux Jeux, sur la base des résultats obtenus aux CMC. Les archers doivent avoir atteint le SMQ ou avoir reçu l'approbation du comité exécutif de la FITA.
- c) Toute place non utilisée sera attribuée par le comité exécutif de la FITA sur la base du classement mondial de la FITA au moment de l'attribution. Les archers doivent avoir obtenu le SMQ ou avoir reçu l'approbation du comité exécutif de la FITA. Si aucun archer n'a obtenu le SMQ ou l'approbation du comité exécutif de la FITA, ces places seront ajoutées à celles qui seront attribuées à l'issue du tournoi mondial de qualification finale.

**4. Tournoi mondial de qualification finale (TQF)**

Les 5 premiers athlètes d'un tournoi de qualification spécial, qui se tiendra à la fin du processus de qualification et sera ouvert à tous les pays qui n'ont pas obtenu de place à l'issue des autres tournois, obtiennent chacun 1 place au maximum (par CNO et par sexe). Ce tournoi aura lieu en même temps qu'un tournoi de classement mondial afin d'éviter des surcoûts pour les fédérations membres.

**5. Places sur invitation de la commission tripartite (CIO-ACNO-FITA)**

La commission tripartite attribuera sur invitation trois places par sexe, selon la procédure suivante :

La date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs demandes d'invitation est le 15 novembre 2007. La commission tripartite confirmera par écrit aux CNO l'attribution préliminaire des places sur invitation avant le 31 janvier 2008. L'attribution des dernières places sur invitation sera confirmée par écrit aux CNO avant le tournoi mondial de qualification finale.

**PÉRIODE DE QUALIFICATION**

Octobre 2006	Soumission à la FITA de la proposition de lieu, date et type du TCQ.
31 décembre 2006	Publication par la FITA d'un calendrier des TCQ et distribution aux fédérations membres.
5-15 juillet 2007	44 <sup>es</sup> Championnats du monde sur cible, Leipzig (GER)
5 juillet 2007	Début de la période d'obtention du SMQ
1 <sup>er</sup> août 2007	Acceptation par les CNO des places obtenues aux Championnats du monde en plein air
15 novembre 2007	Date limite à laquelle tous les CNO doivent avoir soumis leurs demandes de places sur invitation de la commission tripartite.
31 janvier 2008	La commission tripartite confirmera par écrit aux CNO l'attribution préliminaire des places sur invitation
25 mai 2008	Dernier jour pour les fédérations continentales pour soumettre les résultats des TCQ à la FITA.
Avril – juillet 2008	Confirmation par la commission tripartite de l'attribution des places sur invitation.

4 juin 2008	Dernier jour pour la FITA pour confirmer par écrit aux fédérations membres le nombre de places de qualification allouées à chacune d'elles sur la base du TCQ
18 juin 2008	Dernier jour pour les CNO pour confirmer par écrit à la FITA l'utilisation des places de qualification obtenues à l'issue du TCQ (soit deux semaines exactement après avoir été informés de l'obtention de ces places)
23 – 29 juin 2008	Dates du tournoi mondial de qualification finale
2 juillet 2008	Confirmation écrite par la FITA aux fédérations membres du nombre de places de qualification allouées à chacune d'elles.
16 juillet 2008	Confirmation écrite par les CNO à la FITA de l'utilisation des places de qualification obtenues à l'issue du TQF.
16 juillet 2008	Fin de la période d'obtention du SMQ
18 juillet 2008	Confirmation par la FITA de la réattribution des places inutilisées.
23 juillet 2008	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs formulaires d'inscription au comité d'organisation des Jeux de 2008 à Beijing.

#### **DATES / PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES**

Après réception des résultats des CMC, TQC et TQF, la FITA confirmera par écrit aux fédérations membres et aux CNO le nombre de places de qualification qu'elles ont obtenu.

Dans les deux semaines qui suivent, chaque CNO devra confirmer par écrit (fax et courrier électronique acceptés) le nombre de places qu'il utilisera. Les CNO qui n'auront pas répondu à cette date perdront leurs places que la FITA réattribuera selon la procédure indiquée ci-dessous.

Pour le 18 juillet 2008, la FITA confirmera la réattribution de toutes les places inutilisées.

#### **RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES**

##### Places allouées aux championnats du monde sur cible 2007 (CMC)

Toutes les places gagnées aux CMC 2007 et inutilisées par le CNO correspondant seront réattribuées au CNO de l'athlète ou des athlètes non qualifiés qui suivent au classement de ces mêmes CMC, sur la base de la liste d'attente qui aura été établie, laquelle repose sur le classement individuel final.

##### Places allouées aux tournois continentaux de qualification (TCQ)

Toutes les places de qualification obtenues au TCQ qui ne sont pas utilisées par le CNO correspondant seront réattribuées au CNO de l'athlète non qualifié qui suit au classement de ce même TCQ, sur la base de la liste d'attente qui aura été établie. S'il n'y a pas de liste d'attente pour le TCQ correspondant, les places disponibles seront attribuées par le comité exécutif de la FITA sur la base du classement mondial de la FITA au moment de l'attribution. Les archers doivent avoir obtenu le SMQ ou avoir reçu l'approbation du comité exécutif de la FITA. Si aucun archer n'a obtenu le SMQ ou l'approbation du comité exécutif de la FITA, ces places seront ajoutées à celles qui seront attribuées à l'issue du tournoi mondial de qualification finale (TQF).

Places allouées au tournoi mondial de qualification finale (TQF)

Toutes les places de qualification obtenues au TQF qui ne sont pas utilisées par le CNO correspondant seront réattribuées au CNO de l'athlète non qualifié qui suit au classement de ce même TQF, sur la base de la liste d'attente qui aura été établie. S'il n'y a pas de liste d'attente pour le TQF correspondant, les places disponibles seront attribuées par le comité exécutif de la FITA sur la base du classement mondial de la FITA au moment de l'attribution. Les archers doivent avoir obtenu le SMQ ou avoir reçu l'approbation du comité exécutif de la FITA.

Procédure finale pour toute autre place inutilisée

Si des places inutilisées ne peuvent être réattribuées selon les critères susmentionnés, elles seront allouées sous la forme d'autres places sur invitation de la commission tripartite.